



9, Grande Rue – 89110 SOMMECAISE

Tél : 03.86.73.64.14

mairie.sommecaise@orange.fr

www.sommecaise.fr

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire de Sommecaise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3335-1,

Vu la demande du 10 avril 2025 formulée par le Comité des Fêtes de Sommecaise,

ARRETE

Article 1 : Mme la Présidente du Comité des Fêtes de SOMMECAISE est autorisée à vendre des boissons des deux premiers groupes à l'occasion d'un vide-greniers, qui aura lieu sur la Place des Hirondelles à Sommecaise, le dimanche 8 juin 2025 de 6 heures à 19 heures.

Article 2 : Le nombre d'autorisation est limité à 5 par an. Le demandeur peut encore déposer de 4 demandes.

Article 3 : M. le Maire de Sommecaise est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montholon,
- Mme la Présidente du Comité des Fêtes de SOMMECAISE.

Fait à Sommecaise, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Patrick DUMEZ